



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2020

Avis d'impôt établi en 2021

AVIS_IR_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CRETEIL
SAID BONNEUIL-VILLENEUVE-ST-GEOR
1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 30 08 117 617 120
Déclarant 2 (N) : 30 33 792 336 155
Référence de l'avis : 21 94 A764563 60
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

4 RUE D ALEMBERT

94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Numéro FIP : 940 75 21 0308389789 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 26/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 94007

DA SILVA EDUARDO ANTONIO
OU ICHAR DA SILVA FATINHA
4 RUE D ALEMBERT
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Somme qui vous est remboursée

55,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP CRETEIL
SAID BONNEUIL-VILLENEUVE-ST-GEORGES
1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Vous serez remboursé par virement le 06/08/2021

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1751 5006 000X XXXX XXX2 652

Identifiant de la banque : CEPAFRPP751

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 21 597

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2021

N°fiscal : 30 08 117 617 120

Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : DA SILVA

Déclarant 2 - Nom de naissance : ICHAR DA SILVA

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

M

RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	13011	10985	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1301	- 1099	
Salaires, pensions, rentes nets.....	11710	9886	21596
Revenu brut global.....			21596
CSG déductible.....			- 0
Revenu imposable.....			21596
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant 1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			157
Décote.....			- 157
Montant net de votre imposition.....			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :			0
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :			- 55
Solde d'impôt sur les revenus 2020 :			- 55
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			
			55
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			21597
Informations indiquées pour mémoire			
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹			1

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2019.....	15810	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 16062

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr
Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1 0,00%
Taux individualisé pour le déclarant 2 0,00%
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

>>> Suite de votre avis

PLACEMENTS ET RETRAITES
Le présent avis est établi pour la déduction des
cotisations versées en 2021 pour la
déduction des revenus à soumettre en 2022 et de

Prélèvement de 2018	Déclaré 1	Déclaré 2
Prélèvement non déduit pour les revenus de 2018	3073	3073
Prélèvement non déduit pour les revenus de 2019	3073	3073
Prélèvement non déduit pour les revenus de 2020	4052	4052
Prélèvement déduit pour les revenus de 2020	4114	4114
Prélèvement pour les cotisations versées en 2021	= 10082	= 10082

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE 2021

Tout prélevement qui sera déduit par votre
organisme collecteur (employeur,
caisse de retraite ...) pour la
prélèvement à la source sur votre
revenu net imposable

Tout pour le jour

Qu

Si vous souhaitez opter pour des taux
individualisés à la place du taux pour
le jour, rendez-vous sur impo.gouv.fr
Les taux individualisés seront alors les suivants :
Taux individualisé pour le déclarant 1
Taux individualisé pour le déclarant 2
Ces taux ne sont pas à soumettre
à la source pour le jour

0,00%

0,00%

0,00%